

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur la nouvelle carrière à Lanouaille

**De :** gnv.nouhaud@gmail.com

**Date :** 04/04/2023 11:22

**Pour :** pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr

Madame, Monsieur bonjour voici mon avis concernant le projet, ci-dessus cité.

Ce projet va à l'encontre des mesures de la Loi Climat-résilience pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » des sols, parce que cette artificialisation porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone, ou encore augmente les risques naturels par ruissellement.

Dans le cadre de ce projet il n'y a pas eu de recherche de sites avec moins d'impacts sur la biodiversité dans un rayon éloigné, avec pour effets délétères :

- une dégradation de la biodiversité
- une atteinte à la qualité de l'eau de surface et phréatique
- une dépossession d'un sous-sol public au profit d'intérêts privés
- des nuisances : bruits, explosifs, gasoil, huile...
- un paysage dégradé
- pas de remise en état durable de cette nouvelle carrière ainsi que l'ancienne ?
- que deviennent les espèces inscrites sur la liste rouge ?
- le maintien des emplois sur la carrière, comme pour les autres entreprises qui travaillent avec la carrière, justifie la destruction de ce site avec une grande sensibilité écologique et le risque de pollution de la Loue, une rivière de première catégorie ?

Les impacts résiduels de ce projet concernent les habitats d'espèces protégées suivantes :

- destruction de 2600 m<sup>2</sup> d'habitats de reproduction pour les amphibiens
- destruction de 1,7 ha d'habitats terrestres de repos des amphibiens
- destruction de 5,2 ha de boisements favorables aux oiseaux des milieux forestiers et semi-ouverts
- destruction de 1,7 ha d'habitats favorables aux chiroptères dont 40 arbres favorables aux gîtes
- destruction de 400 ml de lisières et de 5,1 ha de boisements favorables à l'alimentation des chiroptères.

Une fois de plus une loi votée dans le cadre de la résilience climat ne serait-elle pas respectée alors qu'il y a une urgence vitale à protéger l'environnement du Vivant ?